

CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 30 août 2018
à 19 Heures 00

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents : 11 Date de convocation : 23 août 2018
Pouvoirs : 0
Nombre de membres votants : 11

L'an deux mil dix huit le trente août, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LE CERGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Hélène VAGINAY, Maire.

PRESENTS : MMES et MM. VAGINAY Hélène, Maire - ANTOINAT Guy - PALLUET Christine - DECHAVANNE Yves - CLAIR Cyril, Adjoints - PRADET Michelle - DESPINASSE Stephan - GUILLOSSOU Yvon - FERRAS Alexandre - MARCEAU Laurence - DUMUSSY Nicole.

ABSENTS avec excuses : SUCHEL André

Secrétaire élu pour la durée de la session : DESPINASSE Stephan

Madame le Maire accueille l'assemblée.

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

CONVENTION POUR LA FOURNITURE DE REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de passer une convention pour la fourniture des repas du restaurant scolaire, pour l'année scolaire 2018-2019.

Le restaurant Le Bel'Vue du CERGNE propose une option avec livraison de 4 éléments par repas au prix de 3,20 € HT le repas.

Le montant TTC sera calculé en fonction du taux de TVA en vigueur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE l'option du restaurant Le Bel'Vue avec 4 éléments et le prix d'un repas à 3,20 € HT, à compter de la rentrée 2018 ;
- DIT que le montant TTC sera calculé en fonction du taux de TVA en vigueur ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer une convention.
- DIT que la dépense est inscrite au budget de la commune

RESTAURANT SCOLAIRE - AUGMENTATION :

Sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE DE PORTER, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019, les tarifs des repas du restaurant scolaire à :

§ 3,60 €uros pour les enfants

§ 6,30 €uros pour les adultes

SUBVENTIONS 2018 :

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE D'ALLOUER au titre de l'année 2018, les subventions suivantes :
- Jeanne d'Arc du CERGNE 1 000,00 Euros
- Sou des écoles 722,00 Euros
- Anciens combattants 100,00 Euros
- ADMR du canton de BELMONT-DE-LA-LOIRE 200,00 Euros
- Association Tai Chi du CERGNE 200,00 Euros
- Cours La Ville Initiative 100,00 Euros
- Cours La Ville Cyclisme 100,00 Euros
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748 de l'exercice en cours.

Fournitures scolaires 30 € / élève

LOCATION SALLE VERDUN - COURS DE PEINTURE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 25 septembre 2012, acceptant de louer la salle du restaurant scolaire à Mr Jean Marc FARJAS, peintre au tarif de 8.50 €uros la séance et celle du 5 juin 2014 accordant une séance gratuite toutes les quatre séances facturées.

Madame le Maire propose de renouveler ce tarif pour la période du 1er septembre 2018 au 31 juillet 2019.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- : DECIDE de renouveler à Mr Jean Marc FARJAS, peintre, le tarif de 8.50 euros la séance ainsi que D'ACCORDER une séance gratuite toutes les quatre séances facturées, à compter du 1er septembre 2018.
- : DIT qu'une nouvelle convention sera établie entre les deux parties.
- : AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention.

LOCATION SALLES POUR DES COURS DE TAÏ CHI - TARIF :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 30 août 2016, louant la salle communale (ou la salle Roger Dupré en cas d'occupation de la salle Communale), les lundis soirs, pour des cours de Taï Chi et fixant le tarif de location à 400 euros pour la période.

Madame le Maire propose de maintenir ce tarif de location et de renouveler la convention du 1er septembre 2018 au 30 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE le renouvellement de la convention avec l'association du Taï Chi, les lundis soirs, du 1er septembre 2018 au 30 juin 2019.
- DIT que le montant de la location sera un forfait de 400 €uros, facturés à l'association de Taï Chi de LE CERGNE, à la fin de la période.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention d'utilisation des locaux.
- DIT que la recette sera imputée à l'article 752 du budget de la commune.

BIBLIOTHEQUE ARCINGES - SUBVENTION :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la mise en veille du service bibliothèque du village suite à une décision de la médiathèque de la Loire depuis septembre 2015. Un rapprochement a été effectué avec la commune d'Arcinges et permet aux habitants de la commune de pouvoir emprunter des livres mais aussi aux enfants de l'école de bénéficier de prêt de livres.

Madame le Maire rappelle la délibération du 29 novembre 2017 accordant une subvention de 150 euros à la commune d'Arcinges pour le fonctionnement de sa bibliothèque et propose de renouveler cette subvention pour l'année 2018.

Elle propose au Conseil Municipal de se prononcer.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE d'allouer à la commune d'Arcinges pour sa bibliothèque une subvention de 150 euros.
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal de l'exercice en cours.

RENFORCEMENT BTS P CHAVANIS LIEU DIT VERVILLE :

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de renforcement BTS P Chavanis lieu dit Verville.

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son bureau, le Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil Départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement : Coût du projet actuel :

| Détail | Montant HT | % PU | Participation commune |
|------------------------------|---------------------|----------|-----------------------|
| Renfo. BTS lieu dit Verville | 125 000,00 € | 0,0 % | 0,00 € |
| GC Télécom lieu dit Verville | 3 500,00 € | 100,00 % | 3 500,00 € |
| TOTAL | 128 500,00 € | | 3 500,00 € |

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oui cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- PREND acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de « Renf. BTS P Chavanis lieu dit Verville » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Madame le Maire pour information avant exécution.

- APPROUVE le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

-DECIDE d'amortir ce fonds de concours en une année.

-AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

MISE A DISPOSITION ET UTILISATION DES INSTALLATIONS DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE COURS :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élèves de l'école La Marelle utilisent la piscine intercommunale de Cours dans le cadre de la pratique de la natation, en association avec les élèves de la commune de Sevelinges, ce qui permet de réduire le coût du transport et de la ligne d'eau.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 10 séances auront lieu les lundis matins de 10h20 à 11h00 du 17 septembre au 03 décembre 2018, puis 10 séances les vendredis de 9h40 à 10h20 du 5 avril au 28 juin 2019.

Un créneau supplémentaire a été proposé par la COR pour que les GS et CE2 puissent aussi se rendre à la piscine de Cours, pour 10 séances du 20 décembre 2018 au 21 mars 2019. Cependant Mme le Maire informe que le coût d'un créneau supplémentaire est élevé et que la commune de Sevelinges ne souhaite pas forcément valider ce nouveau créneau car ayant des effectifs scolaires plus réduits que la commune de Le Cergne.

Par délibération de la COR n° COR2017-153 du 8 juin 2017, le tarif a été fixé à 150 euros par séance de 40 mn pour la mise à disposition de deux lignes d'eau avec un MNS en surveillance et un MNS en enseignement.

Madame le Maire informe qu'une convention doit être signée avec la Communauté de l'Ouest Rhodanien (COR) et la commune, pour la mise à disposition et l'utilisation des installations de la piscine intercommunale de Cours.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

VALIDE, aux vues du coût important supporté par la commune, deux créneaux piscine sur les trois proposés, à savoir : 10 séances les lundis matins de 10h20 à 11h00 du 17 septembre au 03 décembre 2018, puis 10 séances les vendredis de 9h40 à 10h20 du 5 avril au 28 juin 2019.

ACCEPTE les conditions et les tarifs énoncés ci-dessus proposés par la COR, pour la mise à disposition et l'utilisation des installations de la piscine intercommunale de Cours,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec la COR.

DIVERS :

Mme le Maire :

- Informe le Conseil Municipal du nouveau calcul de la taxe d'habitation votée en conseil communautaire et effective au 01/01/2019
- Demande que la commission tourisme se réunisse pour revoir les tarifs des chalets et le fonctionnement ;
- Fait un point sur les subventions accordées ;
- Donne lecture du courrier de l'agence de l'eau concernant le vote de la motion contre la baisse des ressources ;
- Rappel de l'enquête de gouvernance SIEL et fait le bilan énergétique des bâtiments communaux ;
- Evoque la validation du circuit de Fontimpe dans le futur topo guide ;
- Informe de la venue du Diocèse pour un recensement des bâtiments leur appartenant ;
- Présente la fiche financière de la commune établie par la Trésorerie ;
- Dit que la commission voirie devra se réunir pour réfléchir sur la voirie 2019. Le chemin du bois de Joux, le passage du tisseur et une partie de Chabas pourraient rentrer dans le programme voirie 2019 ;
- Informe que l'étude de sol pour le projet des vestiaires du basket a été réalisé ;
- Evoque les nombreux problèmes au terrain de loisirs cet été ;
- Informe de la demande qui a été faite pour transformer les terrains de tennis en aire de camping car ;
- Parle de l'inauguration du SDIS qui aura lieu le 1^{er} septembre à 10h30, le challenge de basket le 1^{er} septembre et la pétanque du basket le 31/08/2018 ;
- Informe que l'ascenseur de l'école ne fonctionne plus suite à l'orage du 15 juillet mais sera réparé pour la rentrée scolaire ;
- Parle du Bar à CD qui devrait ouvrir 4 jours par semaine mi septembre.

Parole aux Conseillers :

Mme Christine PALLUET fait un point sur l'école et informe que l'effectif pour la rentrée 2018-2019 devrait se porter à 86 élèves. Demande s'il serait possible d'acheter pour cette année des jeux de cours pour les petits. Elle signale que Mélanie, en congé maternité, sera remplacée par Justine Demure. Elle informe que le nettoyage d'automne se déroulera le 28/09/2018. Elle demande s'il serait possible de repeindre les marelles de l'école, RDV le 15 septembre à 14h30 pour les conseillers volontaires à la peinture.

Mr Cyril CLAIR est intervenu à l'école pour régler différents problèmes informatiques et signale que les ordinateurs portables de l'école sont vieillissants et que 3 batteries sont à changer.

Puis l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10

Prochaine réunion du Conseil mardi 25 septembre 2018 à 19h00